

Commande publique

UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Véritable instrument de politique économique, la commande publique permet de solliciter des opérateurs économiques afin de couvrir des besoins que l'administration ne peut satisfaire elle-même. Vous trouverez ici l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur les marchés publics du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence.



Ce qu'il faut savoir

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences, le Département des Alpes de Haute-Provence se conforme, dans ses actes d'achat, à un certain nombre de principes et règles de procédures.

En effet, les collectivités publiques ne peuvent pas effectuer leurs achats dans les mêmes conditions que les opérateurs privés et doivent passer des marchés publics.

Aussi, tous les contrats, les conventions et les accords-cadres conclus par le département avec des opérateurs économiques privés ou publics pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services, sont des marchés publics.

Comment répondre à un marché ?

Afin de faciliter les démarches des entreprises souhaitant répondre aux consultations lancées par le département des Alpes de Haute-Provence, une plateforme de dématérialisation des marchés publics a été créée. Une fois inscrit, Celle-ci permet :

<https://www.mondepartement04.fr/economie/commande-publique>

- la recherche de consultation
- le retrait de dossier de consultation des entreprises (DCE)
- le dépôt de question relative à une consultation
- la remise de réponse électronique pour une consultation

Encourager les TPE/PME

Afin de permettre aux TPE/PME d'accéder aux marchés lancés par la collectivité, le département des Alpes de haute-Provence a mis en place une série de leviers en leur faveur. Ces dispositifs ont vocation à promouvoir l'équité entre opérateurs économiques.

Les mesures phares :

- dématérialisation totale de la commande publique
- allouer les marchés publics
- développer les circuits courts en matière de denrées ou produits agricoles
- favoriser les regroupements d'entreprises
- mettre en oeuvre la simplification administrative
- informer et conseiller les PME et TPE locales



Suivez-nous

**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT

Département des Alpes de Haute-Provence

13 rue du docteur Romieu CS 70216 -
04995

Digne-les-Bains CEDEX 9



04 92 30 04 00



Contact

<https://www.mondepartement04.fr/economie/commande-publique>



[Localiser](#)

[Plan du site](#)

[Contact](#)

[Espace presse](#)

[Charte graphique](#)

[Mentions légales](#)

[Aide](#)

[Gestion des cookies](#)